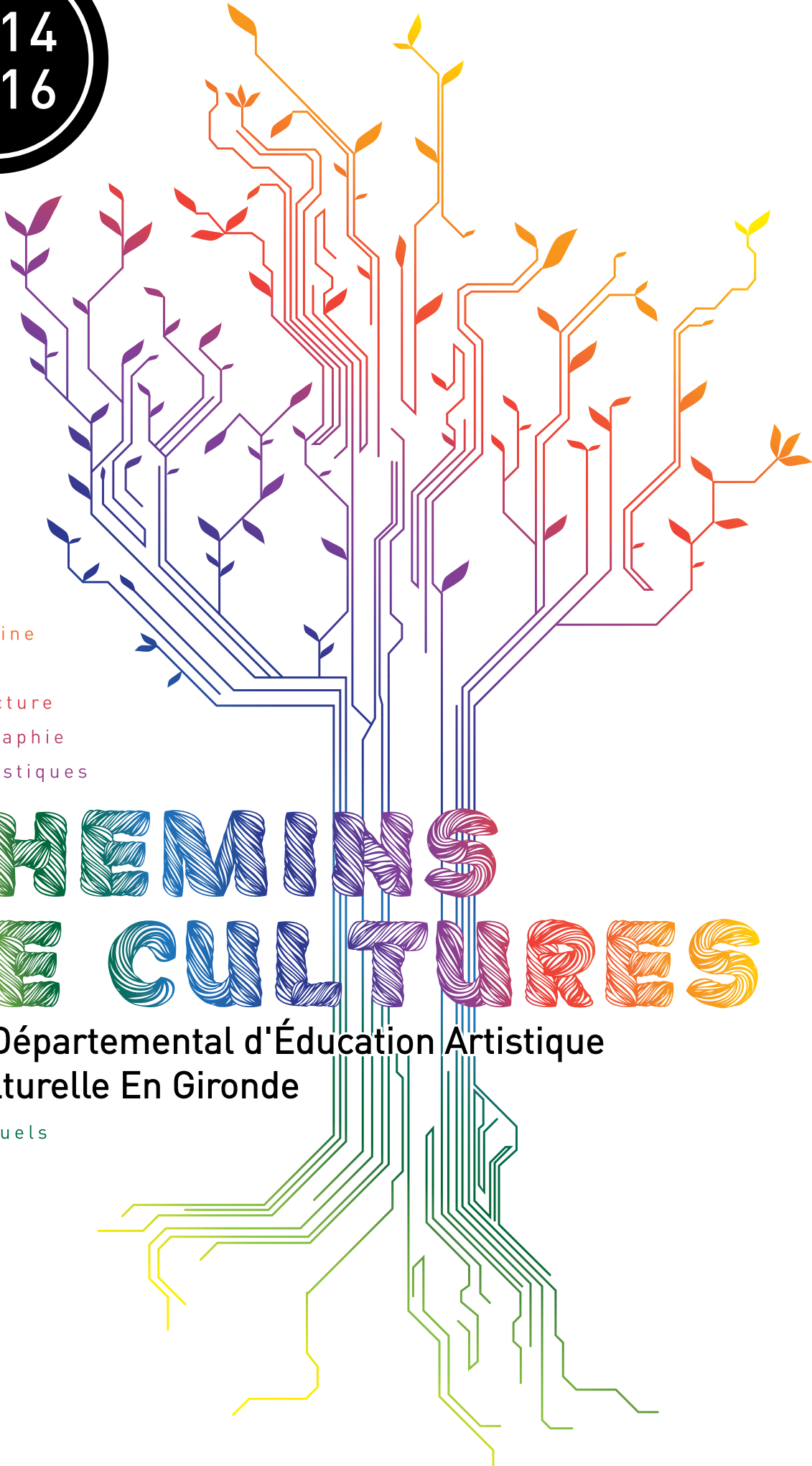


2014
2016



Cinéma
Cirque
Musique
Patrimoine
Théâtre
Architecture
Scénographie
Arts plastiques

CHEMINS DE CULTURES

Plan Départemental d'Éducation Artistique Et Culturelle En Gironde

Arts visuels
Musée
Lecture
Danse
Paysage



UNE VOLONTÉ PARTAGÉE SUR LE TERRITOIRE DE LA GIRONDE

La Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN), la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Aquitaine (DRAC) et le Conseil Général de la Gironde ont renouvelé le 13 juin 2013 la convention départementale d'éducation artistique et culturelle qui les lie pour les années 2013-2016.

Le Conseil général connaîtra à partir de 2015 des transformations importantes dans le cadre de l'acte 3 de la décentralisation. Dans ce contexte, il pose les bases de sa future politique culturelle qui fixe trois priorités :

- aider les territoires à structurer leur vie culturelle
- promouvoir, partager et transmettre les biens culturels communs
- favoriser la participation de tous à la vie culturelle.

Ce plan départemental s'inscrit dans ces priorités, comme dans la circulaire interministérielle « actions éducatives » du 3 mai 2013 qui instaure le parcours d'éducation artistique et culturelle pour tous les élèves.

Ce parcours a pour objectif de mettre en cohérence enseignements et actions éducatives, en les reliant aux expériences personnelles.

Il résulte de l'articulation entre :

- les enseignements artistiques, l'enseignement de l'histoire des arts et les actions éducatives.
- les différents temps de l'enfant, scolaire, périscolaire, dans le cadre de la réforme des rythmes (circulaire du 6 février 2013), et extrascolaire.

Il se fonde sur la construction de projets partenariaux et permet d'explorer plusieurs domaines des arts et de la culture, sous la forme :

- de temps de sensibilisation dans le cadre des enseignements artistiques par exemple,
- de temps forts transversaux, au moins une fois par cycle pour les écoles et les collèges.

Le projet partenarial est issu de la rencontre entre plusieurs acteurs culturels, une ou plusieurs collectivités

et une équipe éducative, qui s'engagent dans son élaboration sur un territoire.

Cette volonté repose sur trois piliers : connaissances, pratiques, rencontres avec des œuvres, des lieux et des professionnels de l'art et de la culture.

Cette politique commune doit bénéficier à tous les jeunes scolarisés du département, en veillant à réduire les inégalités liées aux situations sociales ou géographiques.

Les partenaires partagent plusieurs objectifs :

- **favoriser des espaces de rencontres** entre les jeunes, les œuvres artistiques et patrimoniales, les démarches de création, les acteurs culturels,
- **développer des projets partagés** avec les territoires et leurs habitants,
- **veiller à la cohérence et à la continuité des projets** en temps et hors temps scolaire et tout au long de la scolarité des jeunes.
- **accompagner les acteurs** de l'éducation artistique et culturelle : rencontres, formations croisées et mise à disposition de ressources et d'outils.



LES PROPOSITIONS DU PLAN

À L'ÉCHELLE DU DÉPARTEMENT

Les actions doivent s'inscrire dans le volet culturel du projet d'école ou d'établissement garant de la cohérence du parcours d'éducation artistique et culturelle de chaque élève.

Les candidatures aux différentes propositions ci-contre devront accompagner ce volet culturel du projet d'école ou d'établissement.



DURANT L'ANNÉE SCOLAIRE 2013, 209 PROJETS CULTURELS MENÉS DANS 107 ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES DE GIRONDE ONT ÉTÉ ACCOMPAGNÉS PAR LES PARTENAIRES DU PLAN D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE.

Le collège a la possibilité de :

- construire un projet avec un partenaire culturel en s'appuyant sur au moins trois actions : une sortie culturelle, un temps de pratique, une rencontre avec des artistes.

Ce projet peut s'inscrire dans les itinéraires culturels du Conseil Général de la Gironde

- s'inscrire dans l'un des programmes départementaux : à partir d'un cadre co-construit par les signataires de la convention et des opérateurs culturels, les équipes déclinent un projet spécifique s'adressant à une classe entière dans la durée et le partagent avec les autres établissements bénéficiant du programme.

Ces programmes font l'objet de temps d'information, de formation et d'un suivi personnalisé sous la forme de ressources humaines et documentaires (CDDP).

Seront privilégiés les projets favorisant la notion de parcours entre premier et second degré, ainsi qu'entre collèges et lycées.

Quelques exemples d'actions :

- Collège au cinéma

10000 collégiens girondins de 70 collèges, participent chaque année à cette opération qui leur permet de découvrir des œuvres cinématographiques dans des salles de cinéma de proximité. Un travail pédagogique pluridisciplinaire autour de ces séances est élaboré par les enseignants.



- « À la découverte des arts de la scène... »

Ces programmes permettent une première approche des arts de la scène à travers la découverte des lieux culturels, des sorties aux spectacles, la rencontre avec les artistes et les professionnels de l'art et la culture. L'enjeu est de rendre les arts vivants accessibles aux jeunes en leur permettant de découvrir toutes les facettes de la création artistique contemporaine, en leur donnant des clés de compréhension et en créant de la familiarité avec les œuvres et les lieux culturels. Chaque établissement scolaire est rattaché à une scène culturelle de proximité qui accompagne le projet tout au long de l'année.

Ces parcours sont proposés dans les domaines des arts vivants : arts de la piste, théâtre, musiques actuelles, danse...

- Jardins et patrimoine : il s'agit de découvrir de façon originale un élément du patrimoine de proximité (église, château, maison, moulin, paysage rural ou urbain...) en s'appuyant sur le regard et l'œuvre de Léo Drouyn, artiste et archéologue du XIX^e siècle qui a laissé un fonds iconographique exceptionnel (dessins et gravures) sur l'architecture et les paysages aquitains avant le développement de la photographie.

- Un artiste, un collège

Dans le cadre de ce jumelage un artiste plasticien s'investit dans un collège sur une durée de 60 heures, soit 6 mois, pour mener un travail de création avec des collégiens. Le thème de la création est choisi par les enseignants et l'artiste. Les œuvres créées et exposées dans le collège peuvent être de différentes natures : vidéos, photos, sculptures, collages...





À L'ÉCHELLE DES TERRITOIRES

LES PROJETS DE TERRITOIRES

La construction de parcours d'éducation artistique et culturelle sur un territoire favorise la démarche de projet et de partenariat en s'appuyant sur les ressources et atouts locaux.

Les parcours territoriaux culturels et artistiques sont le fruit d'une politique éducative globale et partagée, sous forme de Contrats Locaux d'Education Artistique (CLEA). Ils doivent se concevoir comme une construction d'apprentissages sur un territoire, à destination

des jeunes. Dans ce sens, le Schéma Départemental des Apprentissages Culturels, mis en œuvre par le Conseil général, accompagne les territoires dans le développement de leurs actions d'éducation artistique et culturelle.

Des territoires d'expérimentation ont été identifiés par les signataires de la Convention afin d'en soutenir certains en déficit de ressources artistiques et culturelles ou de renforcer la structuration du tissu culturel local :

- La Communauté d'Agglomération du Libournais (CALI) a choisi

d'articuler son projet de territoire à partir de l'éducation artistique et culturelle en direction de l'enfance et de la jeunesse.

- Les Communautés de Communes du Vallon d'Artolie et du Réolais ont initié une démarche inter territoriale d'éducation artistique et culturelle autour de l'élément paysager qui les rassemble, le fleuve.

- Les Communautés de Communes du Sud Gironde dont le périmètre se recompose dans les années à venir feront l'objet d'une attention particulière.



LE PLAN S'APPUIE SUR UN PRINCIPE DE CO-FINANCEMENT DES PROJETS PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA GIRONDE, LA DRACAQUITAINE ET LES SERVICES DE L'EDUCATION NATIONALE. CHAQUE PARTENAIRE APPORTE UN ACCOMPAGNEMENT HUMAIN ET LOGISTIQUE À LA RÉALISATION DES ACTIONS. L'ÉTABLISSEMENT DOIT PRÉVOIR UN FINANCEMENT COMPLÉMENTAIRE SUR SES FONDS PROPRES.

LES FORMATIONS, LES RESSOURCES, L'ACCOMPAGNEMENT

Les actions sont accompagnées de 3 temps de formation conjointe à destination des enseignants (du 1^{er} et 2nd degré), des acteurs culturels et artistiques, des acteurs de la jeunesse et du secteur associatif :

- **des journées de rentrées** favorisent la rencontre et la formalisation des projets entre établissements scolaires, opérateurs culturels, artistes et Pôles Jeunesse Territoriaux,

- **une session de formation-action** en cours d'année suivant la nature des projets est proposée comme une demi-journée de bilans partagés permettant de transmettre les actions menées.

- **des ressources** pédagogiques, humaines, culturelles sont disponibles sur les sites internet des partenaires du plan et auprès de vos interlocuteurs.



L'INSCRIPTION DANS UNE ACTION DU PLAN

	AVRIL	MAI-JUIN	JUILLET	SEPTEMBRE	OCTOBRE
	information	inscription	Examen des dossiers		notification
ÉCOLES	IA de l'Info publication de la DSDEN	Appel à candidature	Examen des candidatures et Validation par l'IEN		
COLLÈGES	Conseil Général Réunions territoriales de présentation dans les collèges (PJT) Rectorat programmes académiques	Validation des projets en Conseil d'administration des établissements Inscription dématérialisée sur l' Appel à projets jeunesse du Conseil Général ouvert de début juin à début juillet. Préinscription sur le site de la DAAC puis inscription sur Perceval	Commissions de co-instruction du Conseil Général		Pré-notification aux collèges
STRUCTURES CULTURELLES			Téléprocédure auprès de la DRAC	1 ^{ères} réponses	

PORTAIL JEUNESSE DU CONSEIL GÉNÉRAL

Plus d'infos et critères d'éligibilité : jeunesse.gironde.fr

SITE DU RECTORAT

Plus d'info : www.ac-bordeaux.fr

accès applications depuis internet (avec identifiant et mot de passe enseignant)



LES INTERLOCUTEURS

DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES

Pôle éducation artistique et culturelle pour les structures artistiques et culturelles :

05 57 95 01 55 - eac.drac-aquitaine@culture.gouv.fr

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA GIRONDE

Direction de la Culture et de la Citoyenneté :

05 56 99 33 33 - actionsculturelles@cg33.fr

jeunesse.gironde.fr

Les pôles jeunesse territoriaux

PJT Bassin

05 57 71 24 24 - dgaj-drt-pjt-bassin@cg33.fr

PJT Gironde Centre Bordeaux

05 56 40 23 23 - dgaj-drt-pjt-gironde_centre-bordeaux@cg33.fr

PJT Haute Gironde Libournais

05 57 25 78 30 - dgaj-drt-pjt-haute_gironde-libournais@cg33.fr

PJT Médoc

05 56 16 80 30 - dgaj-drt-pjt-medoc@cg33.fr

PJT Sud Gironde

05 56 76 76 40 - dgaj-drt-pjt-sud_gironde@cg33.fr

Archives départementales de la Gironde

Service éducatif

05 56 99 66 00 - Archives.gironde-service.educatif@cg33.fr

Iddac – Institut Départemental de Développement Artistique et Culturel de la Gironde

05 56 17 36 36

Médiation artistique et culturelle : mediation@iddac.net

www.iddac.net

ÉDUCATION NATIONALE

Rectorat – Délégation académique à l'action culturelle

05 57 57 35 90 - action-culturelle@ac-bordeaux.fr

www.ac-bordeaux.fr/pedagogie/action-culturelle/programmes-academiques.html

DSDEN – Action culturelle

05 56 56 36 28 - ce.ia33-culture@ac-bordeaux.fr

CDDP

www.crdp.ac-bordeaux.fr